

DÉCLARATION DE LA LAGUNA

VIII Séminaire International Forum UNESCO

“Patrimoine mondial naturel :

Los Espaces Naturels, Développement durable et Éthique”

Du 24 au 29 novembre 2003, Université de La Laguna-Tenerife (Espagne)

Les recteurs, doyens, professeurs et étudiants d’universités appartenant à quinze pays d’Amérique, des pays arabes et d’Europe,

REMERCIANT le soutien apporté au séminaire international par les autorités locales de La Laguna et par l’Université de La Laguna

CONSIDÉRANT :

- 1.- Que la langue est le premier patrimoine de l’homme puisque c’est le moyen d’appréhender le monde en tant que dépositaire de la mémoire transmise de génération en génération. C’est pourquoi les toponymes constituent en soi un bien du patrimoine culturel et sont inséparables des lieux qu’ils désignent ; ils doivent donc être étudiés, compris et protégés.
- 2.- Aujourd’hui plus que jamais, le patrimoine naturel et culturel des peuples se voit menacé non seulement par les catastrophes naturelles, mais ce qui est bien pire, par le manque de plans de gestion adéquats en vue de leur conservation. Dans ce sens, les universités sont fondamentales pour promouvoir la recherche multidisciplinaire, les séminaires et les publications scientifiques. On souligne que ces plans de gestion des sites naturels et/ou culturels doivent être fondés sur la base de l’éthique. En effet, l’éthique, entendue ici comme la gratitude envers la nature et envers les ancêtres fondateurs de ces sites privilégiés, permettra l’équilibre écologique, archéologique, historique et social.
- 3.- On devra déterminer les moyens à mettre en œuvre pour la conservation des espèces en voie d’extinction car leur disparition impliquerait la perte d’un patrimoine naturel précieux. C’est pourquoi il s’impose de protéger les écosystèmes terrestres et marins et la biodiversité de la flore et de la faune au moyen de contrôles permanents et d’études de l’impact environnemental. Les réserves de la biosphère feront également l’objet de préservation, en tant qu’élément crucial du patrimoine culturel et historique.
- 4.- Dans un monde globalisé, il est nécessaire de répandre le concept de diversité culturelle et de créativité. Les universités devront, par des travaux en réseau, collaborer

étroitement avec la société civile et les ONG et favoriser les mécanismes de participation via l'éducation au patrimoine et à l'environnement, en vue de transmettre les valeurs de ce patrimoine aux générations à venir.

5.- La conservation de l'architecture rurale et autochtone doit faire l'objet d'un intérêt particulier, car celle-ci permet de connaître les modes de vie, d'adaptation au territoire et les technologies traditionnelles. On préconise son étude, son inventaire et sa valorisation. Il faudrait aussi que ce patrimoine soit mieux représenté dans la Liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

6.- Le tourisme de masse devra être contrôlé dans les sites appartenant au patrimoine. Seule la planification évitera de déséquilibrer l'environnement, dont l'intégrité doit être préservée.

À cet effet, les universités, travaillant en réseau avec des tour-opérateurs et des entreprises du secteur touristique et hôtelier, peuvent collaborer en se chargeant des études, des plans et des projets de conservation des sites. Le tourisme rural et le tourisme écologique ne peuvent être envisagés comme formule de développement des populations locales sans tenir compte des besoins des communautés et de la nécessité d'améliorer leur qualité de vie. L'exploitation du patrimoine naturel et culturel qui banalise l'histoire, dépersonnalise la culture, dénature les émotions et commercialise les sentiments et les traditions, suppose la perte de l'authenticité et du caractère des sites.

7.- Il est recommandé d'insister auprès des États parties pour que prédomine la cohérence entre les principes au nom desquels des biens ont été déclarés patrimoine mondial et leur mise en œuvre et gestion institutionnelle, au moyen de plans de régulation respectant l'esprit de la déclaration.

8.- À l'avenir, au moment d'inscrire un bien sur la liste du patrimoine mondial, il est recommandé de définir les obligations qu'implique cette inscription et de garantir les processus de suivi et contrôle des biens déclarés patrimoine mondial.

9.- Les installations universitaires, anciennes ou nouvelles, devront dorénavant constituer un modèle de gestion environnementale par leur ordonnance architectonique, urbaine et paysagère, et s'intégrer dans un ensemble harmonieux et indivisible. Elles deviendront ainsi un modèle paradigmatique pour toute la société, prenant en considération aussi bien les plans traditionnels que les conceptions les plus récentes.